

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Intercommunale à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE -GRAND

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan Le LANN (Pouvoir à Laurent CHELLE)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-129

ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président informe l'assemblée :

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le prochain transfert de la compétence Gestion des eaux, le besoin d'un responsable du service des eaux est acté ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le tableau des effectifs afin notamment de permettre un avancement de grade suite à la réussite à un concours, et la nomination d'un agent suite à la réussite d'un examen pour l'année 2021 ;

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35/35.
- La création d'un poste de Technicien non permanent à temps complet soit 35/35 à compter du 1 janvier 2022.
- La création d'un emploi d'Ingénieur à temps complet soit 35/35 à compter du 1 janvier 2022.
- La création d'un emploi d'Assistant Territorial Socio-Educatif territorial à temps complet soit 35/35.

Monsieur Yannick AMET, Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20211213-2021_129-DE

	POURVUS			BUDGETAIRES	VACANTS
	BP	TOTAL			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2		2	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0		2	2
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	11	7		11	4
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0
Rédacteur	1	0		1	1
Directeur	1	1		1	0
Attaché principal	0	0		0	0
Attaché	5	5	17	5	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	3		4	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2		2	0
Adjoint technique	15	14		15	1
Agent de maîtrise principal	1	1		1	0
Agent de maîtrise	0	0		0	0
Technicien	2	2		2	1
Ingénieur Territorial	2	2	23	2	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1		1	0
Adjoint d'animation	2	2		2	0
Animateur Principal de 1ère classe	1	1		1	0
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1	1
Animateur	1	1	5	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère	7	4		7	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème	5	5		5	0
Assistant d'enseignement artistique	8	7	16	8	1
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1
	79	65	64	79	17

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-247300254-20211213-2021_129-DE



Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 07 Décembre 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que définis ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

